



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 327

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 3 mai 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 327 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 3 600 000 \$ pour le remplacement du ponton de la rivière Mud sur le chemin Réal »

Ledit règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrat, l'emprunt et les dépenses nécessaires, jusqu'à concurrence de 3 600 000 \$ \$, afin de pouvoir réaliser des travaux liés au remplacement du ponton de la rivière Mud sur le chemin Réal.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 mai 2023, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la municipalité, 11 rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-327>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 16^{ième} jour du mois de **juin** de l'an **2023**.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques